

GRILLE TARIFAIRES 2026

**TARIFS VOTÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09 DÉCEMBRE 2025
 ET QUI SERONT SOUMIS À LA RATIFICATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 03 FÉVRIER 2026**

Tarifs 2026		Montant (H.T.)	Précisions
<i>Offre socle de services</i>	Droit d'entrée	50,00 €	Facturation lors de l'adhésion ou de la ré-adhésion <u>per capita</u> (i.e. <u>par</u> salariés déclaré)
	SIS*	92,80 €	Cotisation annuelle <u>per capita</u> selon les effectifs déclarés lors de la DOE* 2026
	SIA*	99,10 €	
	SIR*	118,25 €	
	Salarié éloigné	139,20 €	
	Absence salarié	55,00 €	Pénalité applicable aux absences non légitimes
	Nouveau nom	80,00 €	Facturation en fin de semestre pour les salariés non déclarés lors de la DOE* 2026
	Rendez-vous intérimaire	SIS* : 92,80 €	Facturation à l'acte selon la catégorie déclarée par l'ETT
		SIA* : 99,10 €	
		SIR* : 118,25 €	
	Absence intérimaire	55,00 €	Pénalité applicable aux absences non légitimes
<i>Offre complémentaire</i>	<i>Offre non disponible à ce jour</i>		
<i>Offre spécifique</i>	Affiliation volontaire des travailleurs indépendants	90,00 €	Pour l'année civile 2026

Disposition de principe :

Aucun prorata n'est appliqué en cas d'adhésion en cours d'année ou de départ en cours d'année.

*

DOE : Déclaration Obligatoire d'Effectif

SIS : Suivi Individuel Simple

SIA : Suivi Individuel Adapté

SIR : Suivi Individuel Renforcé